



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative au financement de la mesure individuelle en faveur d'Afrique centrale

Document relatif à l'action pour le «Programme d'appui à la phase III du Centre régional d'assistance technique du Fonds monétaire international pour l'Afrique centrale (AFRITAC Centre)»

INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS

PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 110, paragraphe 2 du règlement financier, applicable au FED en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323, à la section suivante en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions: 5.4.1 «Subventions: octroi direct – appui à la phase III de l'AFRITAC Centre (gestion directe)».

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Projet d'appui à la phase III du Centre régional d'assistance technique du Fonds monétaire international pour l'Afrique centrale (AFRITAC Centre) Numéro CRIS: RCO /FED/041-597 Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Afrique centrale : L'action sera menée à l'endroit suivant : Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)
3. Document de programmation	Programme indicatif régional (PIR) 2014-2020 pour l'Afrique centrale

4. Secteur de concentration/domaine thématique	Intégration économique et commerciale; renforcement des capacités des institutions régionales; renforcement des capacités des administrations nationales	Aide publique au développement : OUI ¹		
5. Montants concernés	Coût total estimé: 30 016 090 EUR ² Montant total de la contribution du FED: 5 000 000 EUR La présente action fait l'objet d'un cofinancement conjoint de la part de: <ul style="list-style-type: none"> • Fonds monétaire international (FMI) pour un montant indicatif de 2 154 929 EUR (dont 125 000 EUR cofinancé en tant que bénéficiaire de subvention potentiel) • Pays membres d'AFRITAC pour un montant indicatif de 13 361 161 EUR 			
6. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion directe - subventions - octroi direct			
7. a) Code(s) CAD	15111 – Gestion des finances publiques 15114 – Mobilisation des ressources domestiques 16062 – Renforcement des capacités statistiques			
b) Principal canal de distribution	43000 – Fonds monétaire international (FMI)			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x

¹ L'aide publique au développement «doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement».

² D'autres partenaires contribueront au financement de cette action du FMI: l'Allemagne pour un montant de 3 000 000 EUR; la France pour un montant de 2 000 000 EUR; les Pays-Bas pour un montant de 1 000 000 EUR; la Chine pour un montant indicatif de 3 300 000 EUR; la Banque européenne d'investissement pour un montant de 200 000 EUR.

	Aide à l'environnement	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)		x	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	Sans objet			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal- N°17 - Partenariat mondial			

RESUME

L'action consiste à appuyer la mise en œuvre du programme de travail du Centre d'assistance technique du Fonds monétaire international (FMI) pour la région Afrique centrale (AFRITAC Centre - AFC) pour la phase III allant jusqu'à avril 2022. Cette action contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif N°17 des ODD: «partenariat mondial» qui vise la mobilisation des ressources intérieures, l'amélioration des dépenses publiques, la généralisation de l'accès aux services financiers, et l'élargissement de la diffusion des statistiques macroéconomiques. Sur demande des pays bénéficiaires, l'action appuiera les juridictions qui s'engagent à améliorer leur gouvernance fiscale en ligne avec le processus de screening et listing de l'Union européenne (UE).

L'objectif global est de contribuer à améliorer la gouvernance économique et financière en Afrique centrale grâce notamment à un approfondissement de l'intégration régionale et au renforcement du pilotage de politiques économiques et financières viables et harmonisées

au niveau de la région. L'objectif spécifique est de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des États membres de l'AFC dans les domaines de compétence du FMI couverts par l'AFRITAC.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Le présent document expose les plans de la troisième phase du Centre régional d'assistance technique du Fonds monétaire international (FMI) pour l'Afrique centrale, AFRITAC Centre (AFC). Établi en novembre 2007 à Libreville au Gabon, l'AFC a pour objectif d'aider les pays de la région à renforcer leur capacité de gestion macroéconomique. Dans le cadre de cet objectif, le Centre continuera à répondre aux besoins d'assistance technique (AT) et de formation en gestion macroéconomique et financière des pays membres: le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

Le troisième cycle a commencé en novembre 2017 et s'achèvera en avril 2022.

Les opérations d'AFC sont guidées par l'objectif de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des pays membres dont les administrations publiques disposent pour gérer efficacement leurs revenus, leurs finances publiques, et maintenir ainsi des systèmes financiers solides et permettre la production de statistiques macroéconomiques fiables. Les besoins en matière de renforcement des capacités et la demande d'assistance technique et de formation auprès du FMI restent élevés dans des domaines clés communs aux pays membres: administration des recettes, gestion des finances publiques, analyse macro-budgétaire, statistiques de comptabilité nationale et des finances publiques, gestion de la dette et supervision du secteur financier. L'AFC sera en outre financé par des contributions du pays d'accueil, des pays membres, des partenaires bilatéraux et multilatéraux du Centre et du FMI.

Son budget total pour le cycle de financement quinquennal novembre 2017 à avril 2022, y compris la contribution du FMI et celle du pays d'accueil, s'élève à 37800 000 USD. Les considérations de viabilité financière sont intégrées dans le financement des programmes.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

La Commission de l'UE soutient les évaluations et les réformes de la gestion macroéconomique et des finances publiques dans les pays partenaires. En étroite coopération avec les gouvernements des pays partenaires et les institutions financières internationales, elle utilise des analyses macroéconomiques approfondies afin d'identifier les aspects susceptibles de compromettre la stabilité économique des pays.

L'analyse macroéconomique conduit également le dialogue politique de la Commission de l'UE avec tous les pays partenaires, ainsi que la formulation de réponses appropriées aux chocs externes et aux développements économiques mondiaux. Il est réalisé en étroite coordination avec l'évaluation des systèmes de gestion des finances publiques, car les deux aspects sont intimement liés (par exemple, la politique fiscale et l'administration fiscale ou la gestion de la dette et la viabilité de la dette). Ceci est particulièrement pertinent dans les pays d'Afrique centrale où la Commission de l'UE met en œuvre des programmes d'appui budgétaire qui s'inscrivent dans le cadre, et en appui, des accords de stabilisation macroéconomique et de réforme des finances publiques (agrées par les gouvernements nationaux avec les institutions financières internationales, dont notamment le FMI).

Des évaluations macroéconomiques sont effectuées pour:

- a. analyser les principaux agrégats macroéconomiques et identifier les sources potentielles d'instabilité qui mettraient en péril la force et la persistance de la croissance, ou le retour à un cadre macroéconomique stable et à un niveau d'endettement gérable;
- b. évaluer les politiques macroéconomiques et fiscales en place et leur contribution à la stabilisation du cadre macroéconomique à court et à moyen terme;
- c. évaluer les efforts visant à renforcer la mobilisation des recettes intérieures;
- d. déterminer la vulnérabilité aux chocs externes et renforcer la résilience macroéconomique;
- e. anticiper l'impact des mesures macroéconomiques sur les politiques publiques, et notamment leur financement, ou sur les objectifs globaux de développement (par exemple la réduction de la pauvreté et des inégalités).

Cette action renforcera par ailleurs les capacités nationales en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la stratégie de la Commission de l'UE «*Collect More - Spend Better*»³. Ce document promeut une meilleure mobilisation des ressources domestiques ainsi qu'une utilisation plus efficace des dépenses publiques de manière à assurer une plus grande qualité des services publics et donc avancer dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD).

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Au niveau régional, plusieurs acteurs clés sont identifiés en plus d'AFRITAC: (i) il s'agit d'abord de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC); (ii) il s'agit ensuite du Centre de renforcement des capacités du PNUD, Pôle Dakar qui a exécuté deux programmes régionaux sur les finances publiques, la réforme fiscal-douanière de la CEMAC et de ses États membres ainsi que la transposition et à la mise en œuvre du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de la CEMAC et de ses États membres.

D'autres organismes régionaux sont également directement concernés par certaines des activités de mise en œuvre: la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT). Ces organismes sont membres observateurs au Comité de pilotage de l'AFRITAC et mènent des activités conjointes.

Au niveau national, les parties prenantes directement concernées sont:

- i. les ministères de l'économie et finances et/ou autres ministères et services d'État responsables pour le suivi et la mise en œuvre des réformes dans les domaines de la gestion des finances publiques, la mobilisation des recettes, la gestion macroéconomique, la production statistique, etc.;
- ii. les points focaux nationaux qui devraient assurer la coordination nationale (liens appuis

³ European Commission's Staff Working Document *Collect More - Spend Better: Achieving Development in an Inclusive and Sustainable Way*; June 2015

- AFRITAC et plans nationaux de réformes, planification et débriefing des missions terrain). Ils n'assument cependant pas efficacement ce rôle du fait de leurs capacités limitées;
- iii. les missions résidentes du FMI qui abritent les débriefings de mission terrain. Les situations sont variables selon les pays mais elles pourraient renforcer leur rôle dans la préparation et le suivi des missions de terrain;
 - iv. les Délégations de l'UE. La situation varie d'un pays à l'autre, mais elles pourraient jouer un plus grand rôle dans la coordination des bailleurs en termes de renforcement des capacités en liens avec les appuis de l'AFC. La mise en œuvre des programmes indicatifs nationaux (PIN) dans le domaine de la gestion des finances publiques pourrait également mieux prendre en compte les recommandations des missions de l'AFRITAC.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Les économies de la région sont essentiellement concentrées autour des secteurs pétroliers, miniers et agricoles. Or, la chute des prix des matières premières (notamment le pétrole) depuis 2014 s'est traduite par une réduction de l'activité économique de la région et a entraîné, dans la zone CEMAC, une augmentation significative de la dette publique qui a atteint en moyenne 50 % du PIB. La politique monétaire initialement accommodante a conduit aussi à une contraction sévère des réserves de change de la BEAC.

Dans ce contexte, et pour faire face à la crise, un sommet réunissant les chefs d'État des pays de la CEMAC a été organisé à Yaoundé, en décembre 2016 avec pour objectif d'arrêter les effets néfastes du double choc pétrolier et sécuritaire sur les économies de la sous-région. Il a été décidé d'ouvrir et de conclure à brève échéance, des négociations bilatérales avec le FMI, pour mieux structurer les efforts d'ajustement de leurs États, les accompagner vers une sortie de crise et les aider à mettre en place les conditions d'une relance vertueuse et durable de leurs économies. De même que les chefs d'État ont écarté l'option d'une dévaluation du franc CFA et on conclut que les déséquilibres nécessitaient des ajustements budgétaires et une diversification économique. Ils ont accordé de conclure des programmes individuels d'ajustement avec le FMI comme un signe de crédibilité de la réponse régionale.

Les activités d'analyse et conseil d'AFRITAC Centre se révèlent donc d'autant plus nécessaires, dans ce contexte, en vue de renforcer les capacités de planification, préparation et mise en œuvre des programmes de stabilisation économique et de réformes structurelles dans les administrations nationales respectives.

Les priorités s'alignent sur les stratégies de renforcement de capacités mises en place pour les États membres avec l'intervention des principales parties prenantes et reflètent la demande de renforcement des capacités formulée par les membres, y compris les plus fragiles d'entre eux. Elles sont également étroitement liées à la réalisation des objectifs de développement durable grâce à une mobilisation accrue des ressources nationales, à une meilleure utilisation des ressources publiques, à une inclusion financière élargie et à l'amélioration de la compilation et de la diffusion des statistiques pour renforcer des prises de décision qui soient cohérentes en matière de politique économique.

L'AFC devra accroître particulièrement son assistance technique et ses activités de formation dans l'administration des recettes fiscales et douanières tout en maintenant son appui dans le domaine de la supervision bancaire, condition préalable à l'inclusion financière et au renforcement du rôle du secteur bancaire.

1.2 Autres domaines d'évaluation

S.O.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (Elevé/Moyen/Faible)	Mesures d'atténuation
1. Faible coordination entre les objectifs des organisations régionales (OR) et les activités mises en œuvre par AFRITAC.	E	Encourager la participation de la CEMAC aux comités de pilotage, en tant que partie prenante de premier plan.
2. Faible capacité des OR dans la coordination entre les activités d'AFRITAC et les autres appuis régionaux dans les domaines concernés.	E	Mettre en place un cadre d'échange périodique UE/CEMAC en dehors des comités d'orientation. Mesurer périodiquement la convergence de point de vue entre les Délégations de l'UE régionales et le siège (A4) sur les progrès attendus d'AFRITAC.
3. Faible appropriation des appuis fournis par AFRITAC par les OR et les autorités nationales.	E	Renforcer davantage les ressources humaines de la CEMAC afin de diminuer le risque de substitution de la part de l'AT. Renforcer les capacités des points focaux dans la capitalisation des appuis des d'AFRITAC dans les dispositifs nationaux de gestion des politiques publiques.

Risques	Niveau de risque (Elevé/Moyen/Faible)	Mesures d'atténuation
4. Faible coordination/synergie entre les appuis de l'AFRITAC et les programmes de gestion des finances publiques dans les PIN des pays couverts par le Centre.	M	Renforcer la coordination des bailleurs au niveau national. Mieux impliquer les Délégations de l'UE dans la validation des programmes annuels de travail de l'AFRITAC.
5. Ressources financières insuffisantes pour la conduite de l'ensemble des activités programmées.	F	Implémentation de 100 % des indicateurs de résultats prévus par le domaine.
6. Absence de volonté politique et/ou d'engagement ferme dans la conduite des réformes.	E	
7. Instabilité politique pouvant freiner la mise en œuvre des activités.	M	
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> • La principale hypothèse est que les États membres de l'AFRITAC Centre demeurent engagés pour la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques et facilitent la mise en œuvre du projet, notamment à travers une coordination et un suivi renforcé des activités. • La deuxième hypothèse est que le FMI (siège) s'implique davantage dans l'encadrement, l'orientation stratégique et le suivi des résultats de l'AFRITAC Centre et assure la coordination et le partage effectif de l'information avec l'ensemble des partenaires de l'AFRITAC Centre. • Le troisième concerne le partage systématique des rapports de mission de l'AFRITAC. Améliorer la communication avec les partenaires techniques et financières du pays concerné pour leur permettre bien s'imprégner du déroulement des différentes missions. 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

En réponse à l'évaluation externe de 2014-2015 et dans le contexte des réformes de l'assistance technique du FMI, certains points seront améliorés: description de la stratégie pour les différents domaines techniques et pays, renforcement du comité d'orientation,

renforcement de la gestion axée sur les résultats, présentation accrue des rapports au comité d'orientation. Ainsi, l'AFC renforcera sa coordination avec les partenaires extérieurs et autres fournisseurs d'assistance technique par une diffusion plus large de ses travaux et la recherche systématique de synergies. Le FMI vise également à intégrer davantage l'assistance technique dans ses activités de prêt et de surveillance. Le FMI a également mis en place un cadre cohérent de gestion axée sur les résultats à l'échelle de l'institution.

L'assistance d'AFC dans ce cycle sera orientée par un plan de travail glissant annuel à horizon mobile dans un cadre de gestion axée sur les résultats. Cette approche assure que les activités soient planifiées et exécutées en fonction d'un cadre de résultats préétablis, des besoins en matière d'AT et de formation des pays membres, des demandes d'AT émanant de ces pays et des priorités du FMI en matière d'AT pour la région. L'assistance fournie par l'AFC bénéficie du soutien logistique des experts du FMI dans ces domaines et celles d'autres prestataires et partenaires au développement. L'appui de l'AFC continuera d'être étroitement coordonné avec les bénéficiaires, le siège du FMI et les partenaires au développement.

La phase III continuera à suivre le modèle de prestation d'AT du FMI par l'intermédiaire des centres régionaux d'assistance technique, tout en répondant aux nouveaux défis et priorités. Le comité d'orientation, composé des représentants des autorités des pays membres, des partenaires extérieurs et du FMI, continuera à fournir les orientations stratégiques et à fixer les priorités du Centre. Les conseillers résidents de l'AFC seront étroitement soutenus par le personnel du FMI pour assurer des prestations de qualité. Une étroite coordination et un partage d'informations avec les pays membres et les partenaires au développement, la visibilité des bailleurs de fonds, la sensibilisation aux activités du centre ainsi que la gestion des ressources du centre et des procédures financières rigoureuses seront autant de priorités à respecter.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Actions complémentaires. Le projet permettra de compléter et de renforcer certaines composantes du projet d'appui au commerce et à l'intégration économique (PACIE et le futur programme) où l'AFC apporte, au niveau régional et national, une AT dans ses domaines de compétence. L'action complétera également d'autres projets financés actuellement par l'UE dans des domaines connexes. Ainsi, dans le cadre des PIR, l'UE apporte des appuis substantiels à la gestion des finances publiques et à la diffusion statistique dans les États d'Afrique centrale. La complémentarité des interventions devra systématiquement être recherchée, de même qu'une étroite coordination avec les nombreux partenaires actifs dans le domaine de la gouvernance économique (en particulier, le pôle de Dakar du PNUD et AFRISTAT). Au niveau national, l'appui de l'AFC pourra être complété par des actions spécifiques d'appui prévues dans les PIN. Par exemples les mesures d'accompagnement d'appui budgétaire lorsque celui existe.

Coordination des bailleurs de fonds. Durant la phase III de l'AFC, les pays bénéficiaires, le FMI et les partenaires financiers se retrouvent au sein du Comité d'orientation (CO), en vue de coordonner la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes annuels de travail du Centre. Les autorités des pays bénéficiaires sont associées tout au long du processus, allant de l'identification des besoins jusqu'à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités mises en œuvre par le Centre. Elles s'assurent de la complémentarité des services fournis avec leurs propres stratégies sectorielles au plan national et régional. Cette coordination devrait davantage se faire lors des missions de terrain des conseillers et pendant la préparation des documents à soumettre aux sessions du CO.

Le degré élevé de spécialisation des activités de l'AFC et sa stricte limitation aux domaines de compétence du FMI est un gage supplémentaire de complémentarité avec les initiatives d'autres partenaires. Il s'y ajoute l'augmentation du nombre de missions réalisées conjointement avec d'autres partenaires et dont les conclusions sont partagées avec les partenaires techniques et financiers sur place. L'organisation tournante des réunions du CO vise également à faciliter le lien avec les représentations locales (et notamment les Délégations de l'UE) des principaux bailleurs de fonds.

L'AFC a parrainé des réunions régulières de la haute direction des administrations douanières et organise un forum annuel à l'intention des hauts fonctionnaires du budget de ses pays membres (FoHBAC). L'AFC encourage simultanément les opportunités d'apprentissage par les pairs, principalement dans le cadre de séminaires régionaux. Les ateliers de l'AFC contribuent à l'objectif de l'harmonisation régionale.

Pour assurer la complémentarité et les synergies avec d'autres prestataires d'assistance technique, l'AFC maintiendra cette collaboration avec les agences bilatérales et multilatérales sur le terrain.

3.3 Questions transversales

Les questions transversales du consensus européen sur le développement seront traitées lors de la mise en œuvre.

Bonne gouvernance: le projet s'inscrit pleinement dans l'objectif d'amélioration de la gouvernance - et plus particulièrement la gouvernance économique - en Afrique centrale, tout en contribuant à l'approfondissement de son processus d'intégration régionale. L'AFC utilise et renforce l'expertise locale, appuie les stratégies nationales (fiscalité, gestion des finances publiques) et contribue à l'harmonisation de politiques régionales.

Changement climatique, la durabilité environnementale, et les droits de l'Homme: le projet n'a pas d'impact.

L'égalité des genres: L'AFC contribuera à la réduction des inégalités. L'AFC mettra un accent particulier dans les questions de genre notamment dans la participation aux séminaires régionaux. Au cours de la phase 3, l'AFC accordera une attention particulière aux questions de genre dans le suivi et l'évaluation des activités de formation auprès des pays membres ainsi que lors de la désignation des participants aux séminaires régionaux. L'objectif visé étant d'augmenter significativement la participation des femmes lors de ces activités.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles de ODD N°17: «partenariat mondial» qui vise la mobilisation des ressources intérieures, l'amélioration des dépenses publiques, la généralisation de l'accès aux services financiers, et l'élargissement de la diffusion des statistiques macroéconomiques. Cela n'implique pas d'engagement de la part des pays qui bénéficient de ce programme.

L'objectif global est de contribuer à améliorer la gouvernance économique et financière en Afrique centrale grâce notamment à un approfondissement de l'intégration régionale et au renforcement du pilotage de politiques économiques et financières viables et harmonisées.

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des États

membres de l'AFC (Etats membres CEMAC et certains Etats membres de la CEEAC) dans les domaines de compétence du FMI couverts par l'AFRITAC. Les objectifs du Centre pour la phase III sont conçus sur la base des orientations stratégiques du département Afrique du FMI:

- Renforcer la vision régionale par la mise en œuvre du programme pour créer un marché commun et hisser les standards de qualité de la CEMAC et des administrations douanières des pays membres au niveau des normes internationales. Pour améliorer la mobilisation des recettes douanière et fiscale, les deux activités principales seront (i) moderniser les cadres institutionnels et (ii) renforcer les fonctions principales des administrations des revenus. Le renforcement des capacités portera sur: la modernisation des organisations et le renforcement de la surveillance des opérations; la simplification des procédures de déclaration et de paiement, y compris le remboursement de TVA; l'amélioration de la gestion des risques douaniers et fiscaux et la finalisation de la segmentation des entreprises; le renforcement des activités de recherche et de contrôle afin d'élargir l'assiette fiscale ; l'appui à la collaboration entre les administrations en vue de lutter contre les fraudes et enfin, l'harmonisation de l'application des textes communautaires douaniers et fiscaux dans la zone CEMAC.
- Améliorer le cadre légal des finances publiques et les processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget, ainsi que renforcer la transparence. Les questions liées à la gestion des finances publiques comprennent aussi la gestion de la trésorerie, les contrôles internes et externes et la gestion des risques fiscaux. L'AFC continuera à aider les pays de la CEMAC à mettre en œuvre des directives régionales en matière de gestion des finances publiques.
- Étendre l'assistance d'AFC au cadrage macroéconomique et budgétaire. Cette activité vise à: (i) assurer une meilleure préparation du budget pour le rendre plus crédible, lisible et aligné sur les politiques publiques. En vue de permettre de disposer d'une programmation budgétaire pluriannuelle plus crédible, les travaux de prévision macro-budgétaire seront étroitement coordonnés avec l'AT statistique pour utiliser les données historiques les plus récentes, encourager l'application de méthodes statistiques internationalement reconnues et reconnaître les risques analytiques associés aux faiblesses de la qualité des données; (ii) renforcer l'identification, le suivi et la gestion des risques budgétaires.
- Dans le domaine des statistiques macroéconomiques, renforcer la compilation et la diffusion de statistiques sur le secteur réel et sur les statistiques des finances publiques afin de faciliter la prise de décision en matière de politique économique, y compris en ce qui concerne l'accentuation des arrangements régionaux (directives de gestion des finances publiques pour les pays de la CEMAC). Les comptes nationaux et les statistiques de prix seront améliorés en les rendant conformes aux standards internationaux, disponibles à bonne date et accessibles aux utilisateurs. Parmi les projets pertinents figurent le projet *Enhanced Data Dissemination Initiative* couvrant les statistiques du secteur extérieur et financier et un projet *Japan Administered Account for Selected IMF Activities* pour les statistiques du secteur extérieur pour les pays francophones. L'AFC soutiendra également le développement et l'amélioration des infrastructures statistiques, des sources de données et des métadonnées.
- Renforcer l'élaboration et la diffusion des statistiques des finances publiques en s'appuyant sur le manuel des statistiques des finances publiques 2014 (MSFP 2014) et accompagner les pays dans leurs efforts pour améliorer la transparence des statistiques financières, en

participant au système général de diffusion des données du FMI.

- Prôner une gestion efficace de la dette publique. Une gestion efficace de la dette publique réduit la vulnérabilité aux chocs intérieurs et extérieurs, favorise la croissance économique et améliore le climat d'investissement. L'aide fournie par l'AFC pour la gestion de la dette s'appuiera sur l'AT précédemment offerte dans la région et sur les analyses «*Debt sustainability analysis*» (DSA), afin de: (i) moderniser le cadre légal et institutionnel de gestion de la dette publique dans les pays membres; (ii) promouvoir le développement du marché des titres d'État; (iii) renforcer davantage les capacités d'analyse des pays membres afin de soutenir la mise en place de stratégies de gestion de la dette à moyen terme, et (iv) continuer à fournir des conseils sur l'utilisation de mécanismes fondés sur le marché pour répondre aux besoins de financement.
- Dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, l'appui vise à améliorer les cadres réglementaire et prudentiel, tout comme ceux de la supervision basée sur les risques, de l'application de Bâle II/Bâle III, et de la comptabilisation en normes *International Financial Reporting Standards (IFRS)* des créances improductives. L'appui de l'AFC visera notamment à renforcer la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre de la supervision des institutions financières bancaires et non bancaires au regard des risques. Compte tenu de la faiblesse des cadres de réglementation, de surveillance et de résolution relatifs au secteur bancaire dans les pays membres de la Communauté financière africaine (CFA), l'accent sera également mis sur la surveillance micro prudentielle. Les priorités de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) et de la banque centrale de la République démocratique du Congo seront de contribuer à la mise en œuvre des recommandations du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF): la mise en œuvre d'une supervision basée sur les risques; la mise à niveau du cadre réglementaire; le renforcement de l'application effective des règlements et l'amélioration des compétences des superviseurs.

Les résultats afférents à ces objectifs se présentent comme suit:

i) Résultat 1: mobilisation et gestion des recettes fiscales et douanières:

Modernisation du cadre institutionnel et organisationnel, et renforcement des principales fonctions des administrations douanières et fiscales.

Ces priorités reflètent la demande particulière des pays membres, notamment ceux en situation fragile ainsi que ceux faisant face à la chute des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles.

Sur demande des pays bénéficiaires, l'action appuiera les juridictions qui s'engagent à améliorer leur gouvernance fiscale en ligne avec le processus de screening et listing de l'Union européenne.

ii) Résultat 2: gestion des finances publiques:

Amélioration du cadre légal, de la préparation, de l'exécution et du contrôle de l'exécution du budget.

L'appui de l'AFC accompagnera les pays de la CEMAC, la République démocratique du Congo, le Burundi et Sao Tomé-et-Principe dans la mise en œuvre des nouvelles lois organiques et des règlements comptables de 2^e génération.

iii) Résultat 3: analyse macro-budgétaire:

Meilleure préparation du budget pour le rendre plus crédible, lisible et aligné sur les politiques

publiques et sensible au genre. Renforcer l'identification, le suivi et la gestion des risques budgétaires.

iv) Résultat 4: statistiques macroéconomiques:

Renforcement de la compilation et de la diffusion des statistiques afin de faciliter la prise de décision en matière de politique économique et améliorer la qualité des comptes nationaux et des statistiques de prix.

v) Résultat 5: statistiques des finances publiques:

Renforcement de l'élaboration et de la diffusion des statistiques des finances publiques pour la prise des décisions et l'appui aux pays membres à améliorer la transparence des statistiques financières.

vi) Résultat 6: gestion de la dette publique:

Gestion efficace de la dette publique par la modernisation du cadre légal et institutionnel de gestion de la dette publique et le renforcement des capacités d'analyse des pays membres pour la mise en place de stratégies de gestion de la dette à moyen terme.

vii) Résultat 7: régulation et supervision bancaires:

Amélioration des cadres réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire, renforcer les capacités de mise en œuvre de la supervision basée sur les risques, promouvoir la mise en application de Bâle II/Bâle III et la comptabilisation en normes IFRS des créances improductives, afin de renforcer la surveillance du secteur financier.

Les objectifs globaux et régionaux en matière de régulation et supervision bancaire vont mettre l'accent sur les principaux enjeux auxquels les autorités de supervision de la sous-région, particulièrement la COBAC, sont actuellement confrontés en raison de la dégradation de la conjoncture macroéconomique et financière.

4.2 Principales activités

Résultat 1: mobilisation et gestion des recettes fiscales et douanières:

Activité 1.1: modernisation du cadre institutionnel des administrations douanières;

Activité 1.2: renforcement des principales fonctions des administrations douanières;

Activité 1.3: modernisation du cadre institutionnel des administrations fiscales;

Activité 1.4: renforcement des principales fonctions des administrations fiscales.

Résultat 2: gestion des finances publiques:

Activité 2.1: renforcer le cadre légal et institutionnel de la gestion des finances publiques;

Activité 2.2: améliorer la préparation du budget de l'État pour le rendre plus détaillé, crédible et basé sur des politiques;

Activité 2.3: améliorer l'exécution budgétaire et comptable et le contrôle;

Activité 2.4: améliorer la couverture et la qualité des rapports financiers;

Activité 2.5: améliorer la gestion des actifs et des passifs (trésorerie).

Résultat 3: analyse macro-budgétaire:

Activité 3.1: assurer une meilleure préparation du budget pour le rendre plus précis, lisible et

aligné sur les politiques publiques, cela dans l'optique de disposer d'une programmation budgétaire pluriannuelle plus crédible;

Activité 3.2: renforcer l'identification, le suivi et la gestion des risques budgétaires. L'AT de l'AFC s'articulera sur les méthodes d'identification et de suivi des risques macro-budgétaires. Sur le plan régional, les cadres seront formés à l'analyse des sensibilités macro-budgétaires et à la construction des scénarios alternatifs.

Resultat 4: statistiques macroéconomiques:

Activité 4.1: appuyer la mise à jour, la publication et la diffusion des comptes nationaux pour tous les pays et les appuyer au passage au *SCN 2008*;

Activité 4.2: assister les pays dans la mise en place des comptes nationaux trimestriels et des indicateurs économiques infra annuels;

Activité 4.3: renforcer les capacités, partager l'expérience et les bonnes pratiques régionales et internationales en matière d'élaboration des comptes nationaux et des statistiques soutenant les travaux de comptabilité nationale.

Resultat 5: statistiques des finances publiques:

Activité 5.1: renforcer l'élaboration et la diffusion des statistiques des finances publiques pour la prise des décisions;

Activité 5.2: appuyer les pays membres à l'amélioration de la transparence des statistiques financières, en participant au Système général de diffusion des données du FMI.

Resultat 6: gestion de la dette publique:

Activité 6.1: développer une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT);

Activité 6.2: assurer une meilleure gestion des risques liés au portefeuille de la dette;

Activité 6.3: renforcer les capacités en termes d'analyse de viabilité de la dette;

Activité 6.4: développer le marché domestique de la dette intérieure;

Activité 6.5: accompagner les pays dans le développement du marché des Sukuk;

Activité 6.6: renforcer le cadre juridique et institutionnel de gestion de la dette.

Resultat 7: régulation et supervision bancaires:

Activité 7.1: mettre à niveau le cadre réglementaire et prudentiel avec les normes internationales;

Activité 7.2: accroître l'efficacité des moyens afin de mieux superviser les principaux risques du système bancaire dans le cadre de la supervision basée sur les risques;

Activité 7.3: s'assurer que les banques disposent de fonds propres et de liquidités solides pouvant couvrir de manière adéquate leurs risques et contribuant à la stabilité du système financier. Dans le cadre de la mise en application de Bâle II/Bâle III;

Activité 7.4: améliorer l'efficacité de la supervision en renforçant la maîtrise des normes IFRS au regard du provisionnement dans le cadre comptable lié aux créances improductives.

4.3 Logique d'intervention

L'action contribue à l'établissement d'un espace économique régional intégré au niveau du deuxième secteur de concentration du Programme indicatif régional (PIR 2014-2020). Elle prendra le relais d'une action actuellement en cours en appui à la phase III de l'AFRITAC Centre et couvrira globalement les mêmes domaines d'intervention. Elle renforcera l'information sur les appuis en assistance technique et contribuera à l'appropriation nationale en matière de gouvernance économique et financière d'une manière générale.

La logique d'intervention de l'action est d'aider les pays bénéficiaires dans les domaines de savoir-faire spécifique du FMI. Le projet permettra d'intensifier les activités d'AT et de formation de l'AFC en matière d'administration des recettes fiscales et douanières et de gestion des finances publiques, tout en continuant à se concentrer sur la stabilité financière pour parvenir à l'inclusion financière et à l'approfondissement du secteur financier. L'AFC continuera à chercher activement à coopérer avec les institutions régionales pour assurer les prestations d'AT et de formation, lesquelles se renforceront mutuellement.

Le cadre logique est annexé au présent document. Il pourra être actualisé ou modifié sans qu'il faille modifier la convention de financement, pour autant que ces modifications n'altèrent pas les objectifs du projet.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **48** mois à compter de l'adoption par la Commission de la présente fiche d'action.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante de l'appui budgétaire.

S.O.

5.4 Modalités de mise en œuvre pour une action en modalité projet

5.4.1 Subventions: octroi direct – appui à la phase III de l'AFRITAC Centre (gestion directe)

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

La subvention est destinée à soutenir la phase III de l'AFC qui soutiendra les pays bénéficiaires sous forme d'AT et de formation. Durant cette phase, l'AFC devrait en particulier intensifier ses activités d'AT et de formation en matière d'administration des recettes fiscales et douanières et de gestion des finances publiques, tout en continuant à se concentrer sur la stabilité financière, condition incontournable pour parvenir à l'inclusion

financière et à l'approfondissement du secteur financier.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission de l'UE, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions au Fonds monétaire international (FMI).

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission de l'UE, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie par le fait que le FMI est l'institution unique de surveillance des finances publiques dans la région et que l'UE finance déjà quelques activités de la phase II de l'AFC. Comme le FMI est l'institution unique de surveillance des finances publiques dans la région et l'action vise à améliorer la gouvernance économique et financière en Afrique centrale, l'action doit être implémentée par le FMI en raison de sa compétence technique et de sa spécialisation en finances publiques dans la région (article 195, paragraphe 1, point f) du Règlement financier). L'UE appuie aussi d'autre Centre du FMI en Afrique de la même manière. Eu égard aux évaluations finales conduites par le FMI, la phase peut être considérée comme un succès. Par ailleurs, les appuis prévus aux pays bénéficiaires dans le cadre du présent projet relèvent de l'expertise propre et des domaines de savoir-faire spécifique du FMI.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour les subventions au titre du présent appel est de 80 %.

Lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention

Premier trimestre de l'année 2019.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée (EUR)	TOTAL
5.4.1 - Subventions: octroi direct – appui à la phase III de l'AFRITAC Centre (gestion directe)	5 000 000	25 016 090	30 016 090
Totaux	5 000 000	25 016 090	30 016 090

D'autres partenaires contribueront au financement de cette action du FMI:

- L'Allemagne pour un montant de 3 000 000 EUR;
- La France pour un montant de 2 000 000 EUR;
- Les Pays-Bas pour un montant de 1 000 000 EUR;
- La Chine pour un montant indicatif de 3 300 000 EUR;
- La Banque européenne d'investissement pour un montant de 200 000 EUR.

Les besoins de financement sont basés sur les résultats de la phase II et les nouvelles priorités formulées par les bénéficiaires de l'AT du Centre. Les pays membres de l'AFC devront ajuster leurs contributions financières pour la phase III. Il est proposé que les contributions volontaires des pays membres couvrent 40 % du budget du Centre. Bien qu'inférieures aux contributions attendues lors de la phase II, ces contributions des pays membres restent encore substantielles et témoignent de l'appropriation certaine du Centre par les pays membres. Les contributions des pays membres aident également à sécuriser la viabilité financière à long-terme de l'AFC dans le contexte de la baisse de plus en plus croissante des ressources provenant des partenaires au développement.

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le système de gouvernance d'AFRITAC est basé sur le modèle de gouvernance des autres centres régionaux d'AT du FMI: (i) rôle du Comité d'orientation (CO) dans la planification et le suivi stratégique, technique et financier des activités du centre et (ii) développement de programmes de travail annuels, sur la base des priorités identifiées par le FMI en collaboration avec les pays et les autres bénéficiaires, la CEMAC et les autres organisations régionales.

La Commission de l'UE sera membre du CO et y prendra part avec plusieurs participants au titre de la même chaise. La CEMAC sera membre du CO en qualité de membre de plein droit. Elle pourra également se faire accompagner par la CEEAC au titre de la même chaise.

Sous la coordination de la Délégation régionale de l'UE au Gabon, les Délégations de l'UE présentes dans les pays bénéficiaires seront également informées et impliquées dans le suivi du projet. Elles favoriseront la coordination et l'appropriation nationale en rapport avec les points focaux dans les pays. Des visites de terrain aux administrations bénéficiaires pourront

être organisées avec la Délégation de l'UE hôte comme chef de file.

Un dispositif sera mis en place pour informer les différents partenaires de l'AFRITAC, en particulier les différentes Délégations de l'UE, du processus d'élaboration des plans de travail annuels avant leur validation lors des différentes sessions du CO.

Le FMI renforcera la transparence de l'information durant la mise en œuvre du projet. Un système d'alerte sur la mise en ligne de nouveaux documents sur la plateforme de partage dédiée à cet effet sera expérimenté. De même, le reporting financier sera renforcé en rapport avec les accords signés entre le FMI et la Commission de l'UE. Enfin, l'information sur les missions d'AT (objectifs, debriefing, etc.) sera également améliorée.

Le fonctionnement de l'AFC est supervisé par un CO qui se réunit une fois par an et donne des orientations stratégiques, notamment à travers l'approbation de son programme de travail. Le CO fait également des commentaires sur la cohérence et la qualité de l'AT fournie par l'AFC. La présidence du CO est tournante et est assurée pour une durée de deux ans.

Obligation de responsabilisation. À l'instar de l'ensemble du réseau des dix centres régionaux d'assistance technique, AFC est conçu et opère de manière à garantir que l'assistance technique du FMI réponde aux besoins de ses pays membres. Dans ce cadre, le centre s'assure que l'assistance technique fournie soit compatible avec des standards de haute qualité que l'on attend de l'assistance technique du FMI.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, il doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et un rapport final. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours de la présente action par l'intermédiaire de consultants indépendants.

Elle sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à l'efficacité de l'AFC et de la pérennité de son assistance technique.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 60 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès

aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement des évaluations éventuelles décidées par la Commission sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Par ailleurs, la gestion financière du projet est soumise aux procédures d'audit du FMI, conformément aux dispositions de l'Accord-cadre signé entre l'UE et le FMI le 12 janvier 2009.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

L'AFRITAC Centre publiera son propre rapport annuel qui présentera en détail le travail effectué et rendra compte des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et les résultats envisagés. Le site internet de l'AFRITAC Centre contribuera activement à la visibilité des activités réalisées dans le cadre du projet. Il permettra également de promouvoir la coordination avec d'autres fournisseurs d'assistance technique, en améliorant l'information sur les programmes des activités et en facilitant la diffusion des rapports d'assistance technique. Le nom et le logo de la Commission de l'UE apparaissent sur la documentation produite par chacun des Centres régionaux, y compris les lettres à en-tête utilisées pour la correspondance officielle des Centres. Des communiqués de presse pourront également être publiés pour informer le grand public des activités et des réalisations d'AFRITAC Centre (par exemple à l'issue des comités d'orientation et de certains séminaires).

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

6 CONDITIONS PREALABLES

S.O.

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE POUR PROJET D'APPUI A LA PHASE III DE L'AFRITAC CENTRE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action : des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

Principaux objectifs par domaine d'activité	Indicateurs vérifiables à la FY 2022	Prérequis	Risques
Département des finances publiques	Implémentation de 100 % des indicateurs de résultats prévus par le domaine.	<p>1- Mobilisation et disponibilité des ressources financières nécessaires à la réalisation des activités programmées par l'AFRITAC Centre.</p> <p>2- Complémentarité avec l'assistance technique fournie directement par le siège du FMI et appui des autres partenaires soutenant les réformes.</p> <p>3- Volonté, engagement, et soutien des autorités régionales et nationales pour la mise en œuvre des réformes.</p> <p>4- Adoption de la législation et de la réglementation nécessaires à la mise en œuvre des réformes.</p> <p>5- Disponibilité de ressources financières internes adaptées,</p>	Situation sécuritaire appropriée et stabilité politique garantissant la réalisation des activités programmées et l'exécution des plans d'actions.
1- Moderniser le cadre institutionnel et organisationnel, et renforcer les principales fonctions des administrations douanières et fiscales.			
2- Améliorer le cadre légal, la préparation, l'exécution et le contrôle de l'exécution du budget.			
3- Améliorer la gestion des finances publiques en renforçant les capacités en matière d'analyse budgétaire, de budgétisation et de prévision.			
Département des statistiques			
4- Appuyer à l'élaboration des comptes			

<p>nationaux annuels et trimestriels, et renforcer les capacités, le partage d'expérience et les bonnes pratiques régionales et internationales en matière d'élaboration des comptes nationaux et des statistiques soutenant les travaux de comptabilité nationale.</p>		<p>mobilisables facilement en temps opportun.</p> <p>6- Disponibilité, stabilité et responsabilisation des équipes internes chargées de la mise en œuvre des réformes et de l'exécution des plans d'actions.</p>	
---	--	---	--

Principaux objectifs par domaine d'activité	Indicateurs vérifiables à la FY 2022	Prérequis	Risques
<p>5- Appuyer la mise en œuvre de la directive TOFE (05/11 - UEAC-190-CM-22) CEMAC et la mise en œuvre du manuel des statistiques des finances publiques 2014 (MSFP 2014), et renforcer les capacités, le partage d'expérience et les bonnes pratiques régionales et internationales en matière d'élaboration des statistiques des finances publiques.</p>	<p>Mise en œuvre de l'ensemble des indicateurs de résultats prévus par domaine.</p>	<p>1- Mobilisation et disponibilité des ressources financières nécessaires à la réalisation des activités programmées par l'AFRITAC Centre.</p> <p>2- Complémentarité avec l'assistance technique fournie directement par le siège du FMI et appui des autres partenaires soutenant les réformes.</p>	<p>Situation sécuritaire appropriée et stabilité politique garantissant la réalisation des activités programmées et l'exécution des plans d'actions.</p>
<p>Département des marches monétaires et des capitaux</p>		<p>3- Volonté, engagement, et soutien des autorités régionales et nationales pour la mise en œuvre des réformes</p>	
<p>6- Réduire le coût et le risque de la dette publique, développer le marché intérieur des titres publics et améliorer l'accès au financement de long terme</p>		<p>4- Adoption de la législation et de la réglementation nécessaires à la mise en œuvre des réformes.</p>	
<p>7- Améliorer le cadre réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire, renforcer les capacités de mise en œuvre de la supervision basée sur les risques, promouvoir la mise en application de Bâle II/Bâle III et la comptabilisation en normes IFRS des créances improductives, afin de renforcer la surveillance du secteur financier.</p>		<p>5- Disponibilité de ressources financières internes adaptées, mobilisables facilement en temps opportun.</p> <p>6- Disponibilité, stabilité et responsabilisation des équipes internes chargées de la mise en œuvre des réformes et de l'exécution des plans d'actions.</p>	